

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 février 2008 à 20 h 5, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames :

Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon Poulin, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS :

Du secondaire : Monsieur Michel Parent

SONT ABSENTS :

Madame Chantale T. Renaud

Messieurs Claude Denis et Nicolas Léonard, commissaire représentant les parents du primaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Roy, directeur général

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Madame Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Madame Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information

Monsieur Louis Gendron, directeur du Service des ressources éducatives

Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des finances et de l'approvisionnement

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Madame Annie Massicotte, conseillère en communication

Monsieur Michel Simoncelli

Monsieur Anthony Bellini

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 5.

61-CC-2007-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 8.2 "Demande de révision de décision - élève C.T."

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activité de reconnaissance du Conseil (élève du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau)
4. Hommage - départ à la retraite d'un directeur général adjoint
5. Procès-verbal: Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2008
6. Questions orales du public
7. Affaires de la Direction générale
 - 7.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
 - 7.2 Poste de direction générale adjointe – nomination
 - 7.3 Les classes des élèves en trouble de comportement à l'école Jacques-Rousseau
8. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 8.1 Rémunération des commissaires – année 2007-2008
 - 8.2 Demande de révision de décision – élève C.T.
9. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 9.1 Renouvellement de l'entente de partenariat visant à contrer le décrochage scolaire en Montérégie
10. Affaires du Service des ressources humaines
11. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
12. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 12.1 Budget révisé des établissements scolaires 2007-2008
 - 12.2 Budget révisé 2007-2008
 - 12.3 Multiethnicité: besoins particuliers visant l'intégration sociale harmonieuse des élèves issus de l'immigration
13. Affaires du Service des ressources matérielles
14. Affaires du Service des technologies de l'information

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Ajournement ou clôture de la séance

62-CC-2007-2008

**HOMMAGE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À MADAME ANNIE
BEAUREGARD, ÉLÈVE AU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE JACQUES-ROUSSEAU**

CONSIDÉRANT que madame Annie Beauregard, élève diplômée en pâtisserie du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau, a mérité la médaille de bronze en pâtisserie-confiserie lors de la *39^e édition du Mondial des Métiers* à Shizhoko au Japon en novembre dernier et ce, au terme de six épreuves de pâtisserie et confiserie dont la création d'une imposante pièce montée en sucre ;

CONSIDÉRANT que madame Beauregard avait remporté auparavant la médaille d'or en pâtisserie lors des *12^e Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique* à Halifax en mai dernier ;

CONSIDÉRANT que madame Beauregard représentait le Canada dans sa catégorie devant 15 autres candidats provenant d'autant de pays lors du *Mondial des Métiers* et que sa participation a nécessité quelque 1 000 heures d'entraînement ;

CONSIDÉRANT que ces honneurs témoignent des grandes qualités de madame Beauregard telles que la créativité, la concentration, la rigueur, la minutie et la persévérance ;

CONSIDÉRANT que le *Mondial des Métiers* et les *Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et techniques* reconnaissent ces qualités et souhaitent valoriser les métiers de la formation professionnelle et technique auprès des jeunes et du grand public ;

CONSIDÉRANT que les honneurs reçus par madame Beauregard contribuent au rayonnement du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau, de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Rousseau:

QUE le Conseil des commissaires félicite et honore madame Annie Beauregard en lui remettant un certificat de mérite officiel.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

**HOMMAGE – DÉPART À LA RETRAITE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT**

Les membres du Conseil des commissaires rendent hommage à Monsieur Michel Simoncelli pour l'excellent travail accompli et lui souhaite une belle retraite.

63-CC-2007-2008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
22 JANVIER 2008**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2008 soit adopté en précisant que Monsieur Sylvain Lévesque a voté "pour" à la résolution 53-CC-2007-2008 – Demandes de dérogation au régime pédagogique - bulletins.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Trois personnes ont pris la parole et des documents sont remis aux commissaires.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 22 janvier 2008 au 26 février 2008.

64-CC-2007-2008

POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – NOMINATION

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a décidé de pourvoir au poste de direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé afin de procéder à la sélection de candidatures et d'adresser au Conseil des commissaires ses recommandations;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination de Monsieur Anthony Bellini;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Héroux:

QUE Monsieur Anthony Bellini soit nommé directeur général adjoint de la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE le directeur général soit mandaté pour convenir des modalités d'entrée en fonction et des conditions de travail de Monsieur Anthony Bellini.

Adoptée à l'unanimité

LES CLASSES DES ÉLÈVES EN TROUBLE DE COMPORTEMENT À L'ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU

CONSIDÉRANT la résolution n° 52-CC-2005-2006 concernant les classes d'élèves en trouble de comportement à l'école secondaire Jacques-Rousseau;

CONSIDÉRANT la résolution n° 615-CE-2007-2008 du conseil d'établissement de l'école secondaire Jacques-Rousseau relativement au nombre de groupes d'élèves en classe de trouble de comportement que l'école devra accueillir en 2008-2009;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des services de soutien de qualité à ces élèves et de permettre une organisation scolaire cohérente au niveau de l'école;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir ce service à 2 groupes d'élèves pour l'année scolaire 2008-2009 à l'école Jacques-Rousseau;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Colette Larose:

- 1° De rescinder la résolution n° 52-CC-2005-2006 afin que l'école secondaire Jacques-Rousseau accueille 2 classes d'élèves en trouble de comportement résidant dans son secteur;
- 2° Qu'à défaut d'avoir le nombre d'élèves suffisant pour offrir le service à 2 groupes d'élèves pour 2008-2009, que la Commission scolaire procède au transfert du nombre d'élèves nécessaire de l'école Gérard-Filion à l'école Jacques-Rousseau pour l'année scolaire 2008-2009, en privilégiant le volontariat et les élèves du territoire de l'école Jacques-Rousseau.

Monsieur Normand Héroux propose en amendement au dernier paragraphe de remplacer "en privilégiant le volontariat et les élèves du territoire de l'école Jacques-Rousseau." par "en privilégiant *seulement* le volontariat *parmi* les élèves du territoire de l'école Jacques-Rousseau."

La présidente demande le vote sur la proposition d'amendement:

POUR: 5 CONTRE: 13 ABSTENTION: 1

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Le vote est demandé sur la proposition principale.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

65-CC-2007-2008

**LES CLASSES DES ÉLÈVES EN TROUBLE DE COMPORTEMENT À
L'ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU**

CONSIDÉRANT la résolution n° 52-CC-2005-2006 concernant les classes d'élèves en trouble de comportement à l'école secondaire Jacques-Rousseau;

CONSIDÉRANT la résolution n° 615-CE-2007-2008 du conseil d'établissement de l'école secondaire Jacques-Rousseau relativement au nombre de groupes d'élèves en classe de trouble de comportement que l'école devra accueillir en 2008-2009;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des services de soutien de qualité à ces élèves et de permettre une organisation scolaire cohérente au niveau de l'école;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir ce service à 2 groupes d'élèves pour l'année scolaire 2008-2009 à l'école Jacques-Rousseau;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Colette Larose:

- 1° De rescinder la résolution n° 52-CC-2005-2006 afin que l'école secondaire Jacques-Rousseau accueille 2 classes d'élèves en trouble de comportement résidant dans son secteur;
- 2° Qu'à défaut d'avoir le nombre d'élèves suffisant pour offrir le service à 2 groupes d'élèves pour 2008-2009, que la Commission scolaire procède au transfert du nombre d'élèves nécessaire de l'école Gérard-Filion à l'école Jacques-Rousseau pour l'année scolaire 2008-2009, en privilégiant le volontariat et les élèves du territoire de l'école Jacques-Rousseau.

POUR: 13 CONTRE: 6 ABSTENTION: 0

La proposition principale est adoptée à la majorité.

66-CC-2007-2008

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES- ANNÉE 2007-2008

**** La présidente s'absente et est alors remplacée par la vice-présidente. ****

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération versée à ses membres;

CONSIDÉRANT que le montant annuel maximal de cette rémunération est fixé par le Décret 836-2000 du 28 juin 2000, indexé annuellement;

CONSIDÉRANT que les élections scolaires générales ont eu lieu le

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

4 novembre 2007;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a adopté le 26 juin 2007, une rémunération pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 8 novembre 2007;

CONSIDÉRANT que les commissaires sont entrés en fonction à la date de la proclamation, soit le 9 novembre 2007;

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Girard:

QUE la rémunération annuelle à verser aux commissaires (au prorata) du 9 novembre 2007 au 30 juin 2008 inclusivement soit établie comme suit :

- | | |
|--|--|
| • Montant annuel versé à chaque commissaire : | 8 370,36 \$ |
| • Montant additionnel versé à la vice-présidence du Conseil des commissaires | 3 570,00 \$ |
| • Montant additionnel versé à la vice-présidence du comité exécutif | 3 060,00 \$ |
| • Montant additionnel versé à la présidence du conseil des commissaires | 0,8548 / élève
au 30 septembre 2006 |

Adoptée à l'unanimité

*** *La présidente revient.* ***

67-CC-2007-2008

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE C.T.

CONSIDÉRANT que la mère de l'élève C.T. a déposé une demande de révision de la décision prise par la direction du Service de l'organisation et du transport scolaire afin que sa fille soit transportée dans une berline (et non dans un autobus adapté) de son lieu de résidence à l'école spécialisée qu'elle fréquente;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le mardi 26 février 2008 ;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue dans cette affaire;

CONSIDÉRANT le respect des principes généraux prévus à la Politique relative au transport des élèves et aux services des dîneurs adoptée par le Conseil des commissaires;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT que le comité formé par le Conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues, que cette élève peut continuer d'être transportée en autobus adapté, en toute sécurité;

IL EST PROPOSÉ par Madame Francine Chabot :

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction du Service de l'organisation et du transport scolaire;
- 2° **QUE** le Service de l'organisation et du transport scolaire optimise, dans les plus brefs délais, le confort de l'élève en fonction de ses besoins et à l'aide des recommandations d'une professionnelle spécialisée en la matière.

Adoptée à l'unanimité

**** Le commissaire Alain Filion s'absente. ****

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT VISANT À
CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires francophones de la Montérégie, à titre de membres de la Table d'éducation interordres de la Montérégie, ont contribué grandement à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'entente visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que cette entente est le résultat d'une longue démarche de concertation entre plusieurs partenaires dont les commissions scolaires francophones et les cégeps de la Montérégie, quatre universités œuvrant sur le territoire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie, le Forum jeunesse, la Direction de la santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de la Montérégie, le ministère de la Famille et des Aînés;

CONSIDÉRANT les actions et travaux réalisés depuis la mise en œuvre des deux ententes précédentes;

CONSIDÉRANT la décision du 23 mars 2007 de la Table d'éducation interordres de la Montérégie de reconnaître la lutte au décrochage scolaire et la valorisation de la persévérance scolaire en Montérégie comme une des priorités régionales interordres;

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat régional prend fin le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue le 5 octobre 2007 entre les membres de la Table d'éducation interordres de la Montérégie à l'effet de poursuivre pour cinq ans (2008-2012) la concertation régionale interordres et

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

intersectorielle visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie;

CONSIDÉRANT que cette concertation sera coordonnée par Réussite Montérégie et portera sur des actions de promotion et de valorisation de la persévérance scolaire, de mobilisation des milieux socio-économiques et des affaires, de compréhension des causes du décrochage scolaire et des facteurs de réussite;

CONSIDÉRANT la recommandation du 13 décembre 2007 de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la Montérégie à l'effet d'allouer un montant d'un dollar (1 \$) par élève sur la base des effectifs scolaires 2005-2006, dans le cas de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, et 2006-2007 pour les effectifs scolaires du secteur des jeunes, pour le financement de l'entente de partenariat de cinq ans (2008-2012) visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nicole Leblanc:

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin renouvelle son adhésion à l'entente de partenariat visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie, 2008-2012;

QUE la présidente du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie soit autorisée à signer l'entente au nom des commissions scolaires francophones de la Montérégie.

Monsieur Michel Gervais propose d'amender la résolution en ajoutant le terme "annuellement" au dernier considérant qui se lirait comme suit:

CONSIDÉRANT la recommandation du 13 décembre 2007 de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la Montérégie à l'effet d'allouer *annuellement* un montant d'un dollar (1 \$) par élève sur la base des effectifs scolaires 2005-2006, dans le cas de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, et 2006-2007 pour les effectifs scolaires du secteur des jeunes, pour le financement de l'entente de partenariat de cinq ans (2008-2012) visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie;

Madame Nicole Leblanc accepte d'intégrer cet amendement à sa proposition.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

68-CC-2007-2008

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT VISANT À
CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires francophones de la Montérégie, à titre de membres de la Table d'éducation interordres de la Montérégie, ont contribué grandement à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'entente visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que cette entente est le résultat d'une longue démarche de concertation entre plusieurs partenaires dont les commissions scolaires francophones et les cégeps de la Montérégie, quatre universités œuvrant sur le territoire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie, le Forum jeunesse, la Direction de la santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de la Montérégie, le ministère de la Famille et des Aînés;

CONSIDÉRANT les actions et travaux réalisés depuis la mise en œuvre des deux ententes précédentes;

CONSIDÉRANT la décision du 23 mars 2007 de la Table d'éducation interordres de la Montérégie de reconnaître la lutte au décrochage scolaire et la valorisation de la persévérance scolaire en Montérégie comme une des priorités régionales interordres;

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat régional prend fin le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue le 5 octobre 2007 entre les membres de la Table d'éducation interordres de la Montérégie à l'effet de poursuivre pour cinq ans (2008-2012) la concertation régionale interordres et intersectorielle visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie;

CONSIDÉRANT que cette concertation sera coordonnée par Réussite Montérégie et portera sur des actions de promotion et de valorisation de la persévérance scolaire, de mobilisation des milieux socio-économiques et des affaires, de compréhension des causes du décrochage scolaire et des facteurs de réussite;

CONSIDÉRANT la recommandation du 13 décembre 2007 de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la Montérégie à l'effet d'allouer annuellement un montant d'un dollar (1 \$) par élève sur la base des effectifs scolaires 2005-2006, dans le cas de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, et 2006-2007 pour les effectifs scolaires du secteur des jeunes, pour le financement de l'entente de partenariat de cinq ans (2008-2012) visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nicole Leblanc:

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin renouvelle son adhésion à l'entente de partenariat visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie, 2008-2012;

QUE la présidente du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie soit autorisée à signer l'entente au nom des commissions scolaires francophones de la Montérégie.

La résolution amendée est adoptée à l'unanimité.

69-CC-2007-2008

BUDGET RÉVISÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 2007-2008

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des établissements conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT que les établissements, dont le nom apparaît dans le document déposé, ont présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation des conseils d'établissements respectifs ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Héroux :

D'approuver les budgets des établissements dont le nom apparaît dans le document déposé.

Adoptée à l'unanimité

70-CC-2007-2008

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS 2007-2008

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT que les établissements dont le nom apparaît à la liste déposée n'ont pas présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Héroux :

D'autoriser les établissements, dont le nom apparaît à la liste déposée, d'engager des dépenses ne dépassant pas 75% du budget accordé par la Commission, entendu que ceux-ci fourniront leur répartition budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

71-CC-2007-2008

APPROBATION DES PLANS DE REDRESSEMENT 2007-2008

CONSIDÉRANT que les établissements apparaissant sur la liste déposée sont visés par l'annexe des mesures de résorption des déficits et d'utilisation des surplus (annexe L) des règles d'allocations budgétaires 2007-2008 ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières et de l'approvisionnement en a vérifié la conformité ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Normand Héroux :

QUE les plans de redressement adoptés par les conseils des établissements apparaissant sur la liste déposée soient approuvés par le Conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

72-CC-2007-2008

BUDGET RÉVISÉ 2007-2008

CONSIDÉRANT que le «*Cadre régissant la préparation du budget 2007-2008*» prévoit qu'une répartition définitive du budget soit faite en tenant compte de la population étudiante officielle au 30 septembre 2007, des résultats financiers de l'exercice 2006-2007 et des règles de répartition budgétaire contenues au cadre ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de gestion, à sa réunion du 19 février 2008, et le comité de travail du Conseil des commissaires, après étude, recommandent l'adoption du document «Budget révisé» ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nathalie Boisclair:

QUE la révision budgétaire proposée au document «Budget révisé 2007-2008» soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité

73-CC-2007-2008

MULTIETHNICITÉ: BESOINS PARTICULIERS VISANT L'INTÉGRATION SOCIALE HARMONIEUSE DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil des commissaires le 26 juin 2007 relativement à la création d'un comité du Conseil afin d'analyser les impacts financiers de la présence de la clientèle multiethnique dans les milieux ;

CONSIDÉRANT les résultats du comité de travail sur l'analyse des impacts de la clientèle multiethnique dans les écoles de notre commission scolaire déposés le 28 janvier 2008;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT le taux élevé d'élèves issus de l'immigration sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin ;

CONSIDÉRANT que les projections démographiques fournies par la Conférence régionale des élus (CRÉ) et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) démontrent une augmentation de la proportion des élèves issus de l'immigration sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin pour les cinq prochaines années ;

CONSIDÉRANT qu'une forte concentration d'élèves issus de l'immigration demande un accompagnement plus grand pour faciliter l'intégration sociale harmonieuse des élèves ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Colette Larose:

De faire parvenir au ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport une demande à l'effet d'augmenter le niveau des ressources pour les besoins particuliers visant l'intégration sociale harmonieuse des élèves issus de l'immigration.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Dix commissaires ont pris la parole.

PAROLE AU COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS

Le commissaire-parent représentant le secondaire a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 50.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008

